



EMBALLAGES ET PAPIERS

Emballages en métal
(boîtes de conserve,
canettes, aérosols...)



nouveau

Tous les petits emballages
en aluminium et acier
(capsules, blister...)



Emballages et
briques en carton



nouveau



Tous les autres emballages
en plastique (pots de yaourts,
barquettes, sacs, films...)

Bouteilles et flacons
en plastique



Tous les papiers, enveloppes,
journaux, magazines, prospectus...



Merci de
déposer vos
déchets vidés,
en vrac et non
rincés

25 SEPTEMBRE 2019

Ville Belle

MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE SIMPLIFIE LE GESTE DE TRI EN VALORISANT 100% DES EMBALLAGES PLASTIQUES

EN PARTENARIAT AVEC CITEO

Valérie Barthas Orsal, Vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole déléguée à la prévention et valorisation des déchets et à la propreté de l'espace public et Laure Poddevin, Directrice Régionale Occitanie chez Citeo présentent aujourd'hui l'extension des consignes de tri mises en place dans la Métropole de Montpellier à partir du mois d'octobre.

A partir du 17 octobre, les deux tiers du territoire métropolitain seront concernés. Le dispositif sera étendu à l'ensemble des communes de la Métropole le 14 janvier. Il s'agit d'une nouvelle manière, beaucoup plus simple, de trier ses déchets puisque tous les emballages en plastique mais également les petits emballages en acier et aluminium iront désormais dans la poubelle jaune.

“

Montpellier Méditerranée Métropole s'est engagée depuis de nombreuses années dans une démarche de prévention et de réduction des déchets. La simplification du tri pour les 450 000 habitants du territoire fait partie intégrante de cette politique. Grâce à notre partenariat avec Citeo et aux travaux de modernisation du centre Demeter, nous sommes désormais en mesure de trier tous les emballages en plastique mais aussi les petits emballages en acier et aluminium, dans le but de les recycler et de les valoriser. Un grand pas pour la Métropole de Montpellier mais surtout pour la préservation de notre environnement.



Philippe Saurel
Maire de Montpellier
Président de Montpellier Méditerranée Métropole

100% DE SOLUTIONS POUR LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS

En juillet dernier, Montpellier Méditerranée Métropole a fait partie des 31 collectivités sélectionnées dans le cadre du Plan de performance des territoires de Citeo et ses habitants rejoindront le 17 octobre, puis le 14 janvier, les 37 % d'habitants d'Occitanie déjà concernés par l'extension des consignes de tri.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte, en vigueur depuis 2015, vise, parmi d'autres mesures, à réduire de 50 % la quantité de déchets mis en décharge à l'horizon 2025 sur le territoire français. Parmi les leviers pour atteindre cet objectif figurent le tri, la collecte, puis le recyclage de nos emballages et de nos papiers.

Citeo poursuit l'objectif de proposer des solutions de recyclage pour tous nos emballages, à commencer par l'étape du tri et de la collecte. Ainsi, sur cinq années (2018-2022), Citeo investit 190 millions d'euros au niveau national pour accompagner les collectivités locales et les centres de tri dans l'accélération de leurs performances tout en maîtrisant les coûts. C'est ainsi que d'ici la mi-2020, près de 50% de la population française pourront trier tous ses emballages grâce à la transformation du dispositif et l'amélioration des centres de tri.

Avec cette simplification du geste de tri, ce sont 900 tonnes supplémentaires d'emballages plastiques qui sont visées et près de 700 tonnes d'autres emballages par effet d'entraînement, sur le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole et ce à coût maîtrisé grâce à un centre de tri modernisé.



La France et l'Europe se sont fixé des objectifs ambitieux pour accélérer le recyclage, notamment celui de tendre vers 100% de plastiques recyclés d'ici 2025. Citeo est engagée avec ses partenaires collectivités locales, opérateurs et filières, dans la transformation du dispositif de collecte et de tri et l'amélioration de ses performances. Depuis 2015 notamment, Citeo et les collectivités locales ont mis en place l'extension des consignes de tri afin de simplifier le geste de tri et offrir une solution de valorisation à tous les emballages



Laure Poddevin
Directrice Régionale Occitanie Citeo

UNE EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI EN DEUX PHASES SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Avant d'être accessible à l'ensemble de la population en janvier 2020, une partie des habitants de la Métropole pourront simplifier leur tri dès le mois d'octobre.

Le 17 octobre, ce sont les habitants des communes de Montpellier, Fabrègues, Cournonterral, Cournonsec, Pignan, Saussan, Lavérune, Saint Georges d'Orque, Murvièl-lès-Montpellier, Montaud, Saint-Drézéry, Sussargues, Castries, Saint-Brès, Saint Génès des Mourgues, Restinclières, Beaulieu qui changeront leur manière de trier.

Puis, à partir du 14 janvier ce sera au tour des habitants de Grabels, Juvignac, Saint Jean de Védas, Villeneuve-lès-Maguelone, Lattes, Pérols, Castelnau-le-Lez, Clapiers, Montferrier-sur-Lez, Prades-le-Lez, Jacou, Le Crès, Vendargues, Baillargues.

En cas de doute ou de question, l'application mobile Guide du Tri disponible sur iPhone et Android ou le site www.triercestdonner.fr renseignent précisément sur la consigne de tri à appliquer en fonction de la localité.

LA MODERNISATION DE DEMETER NÉCESSAIRE A L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

Actuellement, le centre de tri Déméter assure le traitement de 6,5 tonnes de déchets par heure soit jusqu'à 24 000 tonnes de déchets par an. Il assure le traitement des papiers, des emballages en métal tels que les boîtes et cannettes en acier et aluminium, des emballages en carton et des bouteilles et flacons en plastique. Il ne pouvait, jusque-là, pas encore traiter les autres emballages en plastique (sacs, sachets, films, barquettes, pots ...).

Financés à hauteur de 950 000 euros par Citeo dans le cadre de son Plan de performance des territoires, les travaux de modernisation du centre de tri qui se termineront en janvier permettront l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages en plastique et simplifieront le tri pour les habitants.

Les futures lignes de tri - dont l'objectif est de séparer les différents matériaux valorisables (papiers, cartons, plastique, métaux...) - permettront de capter 99% du flux contre 87% actuellement pour permettre de valoriser les déchets sous toutes leurs formes, en adéquation avec les filières de recyclage et de valorisation. Grâce à ces travaux, le centre de tri Déméter pourra assurer le traitement de 35 000 tonnes de déchets par an, soit près de 11 tonnes par heure.

Cette modernisation a coûté à la Métropole 19,31M d'euros. L'Ademe a apporté son soutien à hauteur de 1,33M et Citeo 0,950M d'euros.



LES AUTRES ACTIONS MISES EN PLACE PAR LA MÉTROPOLE POUR PERMETTRE DE TRIER PLUS DE DÉCHETS

Afin de mettre en place l'extension des consignes de tri sur les 31 communes de son territoire, Montpellier Méditerranée Métropole a d'abord été sélectionnée en juillet 2019 par Citeo dans le cadre de deux appels à projets conjoints relatifs à la rénovation du centre de tri et la mise en place de l'extension des consignes de tri (d'où découle la subvention de 0,95M d'euros). La collectivité a également répondu, toujours en juillet 2019, à un appel à projet lancé par Citeo pour obtenir un soutien financier à la mise en place de nouveaux équipements de tri. La sélection est prévue en décembre 2019 pour un montant prévisionnel attendu de 150 000 euros.

Il a également fallu programmer la mise en place d'équipements de tri supplémentaires :

- Dans les locaux poubelles en habitat collectif ancien (plus de 10 ans) : 3 300 locaux ont été enquêtés, plus de 1 600 bacs de tri sélectif gros volume seront ajoutés ; des bacs d'ordures ménagères seront remplacés par des bacs de tri sélectif.
- Chez les bailleurs et gros syndicats (15 organismes ou sociétés), lorsque les locaux poubelles sont trop exigus, des colonnes de tri sélectif de 3,5 m³ seront installées à proximité des résidences : 213 emplacements ont été identifiés.
- Sur l'ensemble du territoire métropolitain, les 377 colonnes Papiers seront changées en colonnes de tri sélectif : elles pourront accueillir, en plus des vieux papiers, l'ensemble des emballages valorisables (comme pour le bac jaune).

- En centre-ville, lorsque la collecte de tri sélectif se fait en sacs jaunes, les dotations aux habitants sont augmentées de 50% (3 rouleaux de sacs 50 litres au lieu de 2, deux fois par an, soit 150 sacs jaunes par an par foyer)
- Pour l'habitat en bac individuel, des bacs de tri sélectif plus grand seront livrés sur simple demande



UN GESTE DE TRI SIMPLIFIÉ

AUJOURD'HUI

BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

JOURNAUX MAGAZINES ET PROSPECTUS

EMBALLAGES EN MÉTAL

EMBALLAGES ET BRIQUES EN CARTON

CAPACITÉ DE TRAITEMENT DU CENTRE DE TRI AUJOURD'HUI 20 000 TONNES / AN

ET DEMAIN ?

TOUS LES AUTRES EMBALLAGES PLASTIQUES BIEN VIDÉS, NON LAVÉS

TOUTES LES BARQUETTES, TOUS LES POTS

LES BLISTERS

TOUS LES EMBALLAGES SOUPLES ET FILMS EN PLASTIQUE

LES PETITS ACIERS ET ALUMINIUMS

CAPACITÉ DE TRAITEMENT DU CENTRE DE TRI DEMAIN 35 000 TONNES / AN

4,5L

Il s'agit de la production journalière moyenne de déchets secs valorisable (hors verre et grands cartons) par habitant après la mise en place des nouvelles consignes de tri. Aujourd'hui, ce chiffre est de 3L par jour et par personne.

INFORMER LES HABITANTS DE LA MÉTROPOLE

Afin d'informer au mieux les 450 000 habitants du territoire métropolitain, des kits communication seront livrés aux syndicats et bailleurs (une centaine d'organismes ou sociétés) avec des autocollants consignes pour les bacs, des panneaux consignes pour les locaux poubelles, des affiches pour les halls d'immeuble. En tout, 5000 kits communication sont prévus. Des mémos du tri seront diffusés dans le magazine de la Métropole MMMag. Les guichets uniques recevront également ces mémos du tri ainsi que des guides de tri. Enfin, les foyers équipés de bacs individuels recevront par courrier le nouvel autocollant consigne pour le bac jaune.

LE BUDGET DES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS

- Diagnostic locaux et travail avec les bailleurs et syndicats : 115 000 euros HT
- Ajout de bacs de tri sélectif et augmentation de volume des bacs : 200 000 euros HT
- 213 nouvelles colonnes de tri sélectif : 285 000 HT
- 373 colonnes papiers changées en colonnes de tri sélectif : 205 000 HT

LA POLITIQUE DE VALORISATION DES DÉCHETS DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

Montpellier Méditerranée Métropole accorde une importance majeure à la protection des espaces naturels. C'est dans le cadre de cette politique qu'elle agit à la fois sur la prévention en amont, afin de diminuer la production de déchets, mais aussi en aval pour la valorisation de ces déchets. En matière de tri et de valorisation des déchets, les actions conduites par la Métropole de Montpellier ont déjà permis de réduire de 10% les déchets et d'atteindre dès 2017 les objectifs réglementaires fixés pour 2020.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, la Métropole de Montpellier met à disposition de ses habitants des équipements de tri performants, comme les Points Propreté, les colonnes d'apport volontaire (verre, textiles et demain emballages et papiers). Elle développe également le compostage de jardin, d'appartement et collectif et, depuis 2017, le compostage de quartier. Elle s'engage résolument dans de nouvelles formes de communication pour inciter au changement de comportement, comme la communication engageante à laquelle ces éco-messagers sont en train de se former et au travers de dispositifs expérimentaux faisant appel aux technologies numériques.

LA POLITIQUE DES DÉCHETS DE LA MÉTROPOLE DE MONTPELLIER EN CHIFFRES

- 1 réseau de 20 déchèteries (en cours de réhabilitation) et 1 déchèterie mobile de proximité
- 1 centre de tri Demeter
- 250 000 tonnes de déchets traités par an dont près de 24 000 tonnes à Déméter
- 1 700 points de collecte en apport volontaire (verre, papier, textile) sur le territoire
- 1 unité de méthanisation Ametyst
- 213 colonnes papiers et emballages supplémentaires d'ici mars 2020
- 230 colonnes verre supplémentaires entre 2020 et 2021 dans le cadre du futur plan verre
- + de 27 000 composteurs de jardin distribués gratuitement, 200 lombricomposteurs aidés par an, une centaine de sites de compostage en pied d'immeuble ; 4 composteurs de quartiers en fonctionnement, 2 supplémentaires en service avant la fin de l'année

A PROPOS DE CITEO

Citeo a été créée par les entreprises pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers en les transformant en ressources. Avec sa filiale Adelphe, Citeo apporte conseils et solutions à ses clients – entreprises de l'industrie, du commerce, de la distribution et des services de grande consommation – afin de les aider à exercer leur responsabilité liée à la fin de vie des emballages et des papiers, et ce dans des conditions économiques optimales.

En 25 ans, les entreprises ont investi plus de 9,5 milliards pour financer la collecte sélective et créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs.

Aujourd'hui 70% des emballages et 59% des papiers sont recyclés grâce au tri des Français devenu le 1^{er} geste citoyen.

Agissant pour faire advenir une véritable économie de la ressource en France, Citeo s'est fixé 3 priorités : simplifier le geste de tri pour permettre à tous les Français de trier tous leurs emballages et papiers d'ici 2022 ; innover pour inventer les nouveaux matériaux, technologies de recyclage, solutions de collecte et débouchés ; réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers en accompagnant les entreprises dans la généralisation de l'éco-conception.

CITEO



@PresseMTP
#VilleBelle

newsroom.montpellier3m.fr

Contact presse – Garlonn GAUD
04 67 13 49 44 / 06 88 07 72 42
g.gaud@montpellier3m.fr